

COMMUNE LE PERRÉON

DEPARTEMENT DU RHONE

ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE-SUR-SAONE

CANTON DE GLEIZE

CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 JUILLET 2024

PROCÈS-VERBAL

L'an DEUX MIL VINGT-QUATRE, le dix-huit juin, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, le 12 juin 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Gérard TACHON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 juillet 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 17

Nombre de conseillers municipaux présents : 16

Présents : Gérard TACHON, Marie-Andrée CHOPIN, Daniel JACQUET, Pascale MEUNIER, Jean-Noël FAVROT, Maurice CROSO, Christian PETAT, Roger CHOPIN, Bruno BERERD, Muriel SAUVERZAC, Karine LACROIX, Bénédicte MINET, Christèle DEL CAMPO, Carole COSENZA, Ludiwine CARVAT, Michael SAINT-ANDRÉ, Christina POLIDORI

Absents excusés : Christèle DEL CAMPO (donne pouvoir à Marie-Andrée CHOPIN)

Absents : -

Procuration : Marie-Andrée CHOPIN

Nombre de votant : 17

Arrivés en cours de séance : Ludiwine CARVAT, Bruno BERERD, Muriel SAUVERZAC,

Secrétaire de séance désignée en application de l'article L. 2121-15 du CGCT : Christina POLIDORI

M. le Maire déclare la séance ouverte à 19h04

À L'ORDRE DU JOUR

Le compte-rendu du conseil municipal du 18 juin 2024 est approuvé à l'unanimité des présents

I- DÉLIBÉRATIONS

1. N° 2024-20 - DELIBERATION AUTORISANT LE RECOURS AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Monsieur le Maire rappelle :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6227-1 à L. 6227-12 et D. 6271-1 à D. 6275-5,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 27 mai 2024.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 ans au minimum et de 29 ans révolus au maximum, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Ce dispositif peut être ouvert, sous condition, à des mineurs de 15 ans ou à des majeurs de 30 ans et plus (personne reconnue handicapée ou qui envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme). Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Il rappelle que ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de recourir au contrat d'apprentissage,
- **DECIDE** de conclure, à compter du 26 août 2024, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service d'accueil	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé	Durée de la formation
École maternelle	ATSEM	CAP Accompagnant éducatif petite enfance	1 année

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis.
- **PRECISE** que la rémunération de l'apprenti sera faite dans les conditions réglementaires.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024, au chapitre 012 : Charges de personnel, article 6417 : rémunération des apprentis,

Adopté à l'unanimité des présents.

Compte tenu des effectifs à la rentrée de septembre 2024 (près de 60 enfants à l'école maternelle), le recours à un contrat d'apprentissage est justifié. Cet effectif supplémentaire pourra aussi pallier les remplacements éventuels.

2. N° 2024-21 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE DONNÉES RELATIVES AU SUIVI DE L'OBLIGATION DE SCOLARITÉ ENTRE LA CAISSE DES ALLOCATIONS FAMILIALES DU RHÔNE ET LA COMMUNE DE LE PERRÉON

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22 ;

Vu la délibération du 2 juin 2020 portant délégation au maire au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le règlement UE 2016-679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données, et abrogeant la directive 95/46/CE ;

Vu la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Considérant que dans le cadre du contrôle et du suivi de l'obligation scolaire, le Maire réalise chaque année, à la rentrée scolaire, un recensement des enfants soumis à ladite obligation ;

Considérant que conformément aux articles L. 131-6, R. 131-10-1 et suivant du code de l'éducation, le Maire peut mettre en œuvre un traitement automatisé des données à caractère personnel où sont enregistrés certaines informations relatives aux enfants en âge scolaire domiciliés dans la commune de Le Perréon qui lui sont notamment transmises par les organismes chargés du versement des prestations familiales ;

Considérant que la commune a ainsi demandé à la CAF du Rhône la mise à disposition desdites données dont les modalités sont définies dans une convention de mise à disposition de données relatives au suivi de l'obligation scolaire signée entre la CAF du Rhône et la commune de Le Perréon ;

Considérant que les données mises à disposition dans le cadre de cette convention sont :

→ Les données relatives à l'identité de l'enfant ouvrant droit au versement de prestations familiales : nom, prénom, date de naissance, sexe ;

→ Les données relatives à l'identité de l'allocataire responsable légal de l'enfant : nom, prénom, adresse.

Considérant les termes de ladite convention ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

- **DÉCIDE** d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de données relatives au suivi de l'obligation scolaire ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

Arrivée de Bruno BERERD à 19h12

3. N° 2024-22 - CAVBS - Rapport d'activités 2023

Au cours de cette réunion, le Conseil Municipal prend connaissance du rapport d'activités 2023 de la CAVBS. Ce rapport est consultable sur le site de l'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône.

Arrivée de Ludiwine CARVAT à 19h23

Arrivée de Muriel SAUVERZAC à 19h24

4. N° 2024-23 - TARIFS DES SERVICES PÉRISCOLAIRES 2024-2025

Au cours de cette réunion, Marie-Andrée CHOPIN, adjointe aux services scolaire et périscolaire, présente les chiffres 2023-2024 des services périscolaires :

- Les dépenses (alimentation/électricité/fioul/eau/ménage/fournitures/charges personnel) : **119 800 €**
- Les recettes (facturation restaurant scolaire et garderie) : **97 423 €**
- Le déficit : **22 160 €** (pris en charge par la commune)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,

FIXE le montant du droit d'inscription au restaurant scolaire à 11,00 € (cotisation unique par famille et par an).

FIXE l'augmentation des tarifs du restaurant scolaire à 0,20 € par prestation pour l'année 2024-2025 afin de tenir compte notamment de l'augmentation du coût de l'alimentation, de l'énergie et du personnel :

	<u>Tarifs au</u> <u>1er septembre 2023</u>	<u>Tarifs à compter du</u> <u>1er septembre 2024</u>
Repas enfant	4,50 €	4,70 €
Repas exceptionnel enfant	6,00 €	6,20 €
Repas adulte	7,00 €	7,20 €

DECIDE de maintenir les tarifs de garderie périscolaire :

	<u>Tarifs au</u> <u>1er septembre 2023</u>	<u>Tarifs à compter du</u> <u>1er septembre 2024</u>
1 demi-heure de garderie	1,35 €	1,35 €

II- COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

1. Finances

La répartition, pour l'exercice 2024, du fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement sur les mutation à titre onéreux, s'élève à 64 227,68 € contre 88 601,08 € en 2023.

2. Bâtiments, salle polyvalente, matériel

Salle polyvalente : la fenêtre de désenfumage a été réparée. L'entreprise de plomberie est enfin intervenue. Un robinet d'eau a été installé dans le local grand matériel. Malgré l'intervention, il reste toujours des travaux de plomberie.

Le sol de la grande salle n'a toujours pas été réparé. Concernant le projet de fresque côté nord, le thème a été choisi par les commissions « Bâtiments » et « Informations, communications ». L'entreprise va être sollicitée pour faire une proposition à la commune.

WC publics : Suite à l'incendie, le nettoyage a été effectué. M. Tachon a dû demander un deuxième passage à l'entreprise, estimant que la prestation n'a pas été réalisée correctement. Les entreprises de réparation vont pouvoir intervenir prochainement.

Buvette : un robinet a été installé dans le local de rangement sous les escaliers.

Les élus ont reçu Mme Epinat pour lui présenter les travaux faisant l'objet d'une demande de subvention départementale.

Matériel : le taille-haie électrique acheté en 2021 est HS. Coût des réparations : 256€

3. Voirie, sentiers pédestres, cimetière

Début des travaux à la Cime des prés semaine 29. Réunion sur site de la commission « voirie » programmée le 19 juillet 2024.

Plateau ralentisseur entrée Ouest : début des travaux prévu la semaine du 22 juillet. Suite à un contre-temps, le dossier de demande de prise en charge de la couche de roulement par le Département ne passera en commission que début octobre. Les travaux sont donc repoussés aux vacances de la Toussaint. L'enrobé sera prolongé pour recouvrir les dommages engendrés par les travaux d'installation du transformateur électrique au Trêve. Une demande de subvention au titre des amendes de police est en cours pour une participation à hauteur de 50%.

Curage des fossés en cours. Les curages des traversées de chemin sont également à prévoir pour éviter que l'eau se déverse sur les routes.

4. Urbanisme

CUa, Consorts AUBONNET, lieu-dit « la Futes »

CUa, Consorts SANS, 863 chemin du Rosier

DP, Mme Anouck LAMBOROT, 21 rue de Louveigné, remplacement des volets en bois par volets roulants solaires,

DP, M. Damien LONGUEVILLE, 148 montée du Perrin, panneaux photovoltaïques sur toiture,

DP, M. Prosper TEOUL, 110 montée du Glabat, création d'une pergola bioclimatique,

DP, M. Cédric PERRET, 98 chemin du Maillard, ravalement de façades,

DP, M. Bruno BOUHANA, 464 route de la Cochère, construction d'un abri télescopique,

PC, M. Malik REZIG, 218 impasse de Tarabassa, aménagement de la grange par changement de destination.

PLUiH : l'Agglo a repoussé le vote du PLUiH le 9 octobre. Problème d'entente sur le choix du terrain pour les gens du voyage (emplacement obligatoire dans le PLUiH) et celui pour la création de la nouvelle déchetterie. Actuellement, le territoire de l'EPCI a une seule déchetterie pour 73 000 habitants.

La présentation au conseillers municipaux se fera le 1^{er} octobre.

5. Employés communaux

Les employés ont posé leurs vacances d'été.

Fermetures estivales :

- Mairie du 12 au 17 août inclus
- Médiathèque : du 12 au 24 août inclus
- Agence Postale Communale : du 12 au 24 août inclus

6. Vie scolaire et périscolaire

Projet commun des écoles pour l'année 2024-2025 : Contes Légendes et Mythologie

Les séances de piscine se dérouleront en décembre à mars.

Renouvellement du Conseil Municipal des Enfants : en septembre

Aide aux devoirs : 32 enfants ont demandé à en bénéficier (=190 accompagnements de mars à juin). Bilan très positif. La personne bénévole proposera de nouveau ses services à la rentrée.

Sur demande de la directrice de l'École élémentaire, les essuie-mains en tissu seront remplacés par du papier pour éviter les problèmes d'hygiène.

Des yahourts seront achetés sur le marché 1 à 2 fois par mois pour le restaurant scolaire. M. Tachon rappelle qu'il est important de maintenir le marché sur la commune.

Les CM2 sont venus visiter la mairie comme chaque année. Le livret du petit citoyen leur a été remis.

7. CCAS - Panier des anciens

Les forains de la Vogue ont fait un don de 110 euros au CCAS.

Une réunion devra être prévue en septembre pour la préparation du repas des anciens le 29 novembre.

8. Vie associative

VOGUE : Les élus trouvent dommage qu'il n'y ait pas eu de feu d'artifice ni de retraite aux flambeaux à vélo cette année. La fréquentation s'en est ressentie le vendredi soir. Toutefois, le bal des jeunes du samedi s'est bien passé : + de 400 entrées.

AG du Basket : beaucoup de monde présent. Le logo de l'association a été changé.

Classes en 5 : Organisation du Concours interclasse le 20 juillet.

Asso des Familles : nouveaux cours de couture le mercredi soir dès la rentrée de septembre.

Les Cadotes Perréonnaises : l'association Mobilise des bénévoles tous les premiers samedis de chaque mois.

Identification des projets à venir :

- Balade nocturne le 28 septembre.
- Entretien de 3 ou 4 cadotes.
- Rénovation de la Croix de Grand'Grange en cours.
- Projet de rénovation de la Madone. M. le Maire explique que pour pouvoir réaliser ce projet, il faudrait acquérir le terrain autour. Actuellement la Madone est à cheval sur 3 propriétés différentes. Compte-tenu de l'aspect religieux et patrimonial du projet, Le Maire demande à ses conseillers de se prononcer sur ce projet d'acquisition par vote à bulletin secret. Résultats : 17 voix pour. Les propriétaires concernés seront contactés. Concernant la Madone, beaucoup de travaux sont à prévoir. Un appel aux dons pourrait être lancé pour financer ces travaux.

9. Information, communication

Mi-septembre : sortie de l'Echo des Cadotes

Les affiches ont été reçues. Elles pourront être offertes pour les mariages et dans le colis du panier des anciens,...

10. Fleurissement, illuminations

Prochain groupe de nettoyage des massifs le 6 août : le Comité de Fleurissement peine à mobiliser des bénévoles. Mme Meunier rappelle que tout le monde est bienvenu.

11. Développement durable, patrimoine

M. Favrot rappelle à tous les habitants que l'Agglo fournit des bacs de compost contre un montant de 20 €. Il suffit de s'inscrire à l'adresse : www.agglo-villefranche.fr/le-compostage.html. Des bacs collectifs vont être installés sur la commune.

Semaines du développement durable en septembre.

12. Médiathèque

Une date doit être fixée pour l'opération « une naissance, un livre, un arbre ».

Le « Fond Vert », organisé par la médiathèque, a eu lieu le 9 juillet. Malheureusement l'atelier n'a pas pu se dérouler dans de bonnes conditions à cause d'une panne de courant généralisée.

13. Cérémonies

Retour positif de la cérémonie du 14 juillet. Avec la participation de la Fanfare, des sapeurs-pompiers et des Anciens Combattants. M. Tachon est ravi de constater que les cérémonies et commémorations attirent du monde sur la commune.

14. Aire de loisirs

Michael Saint-André a adressé un courrier au Conseil Municipal des Enfants pour confirmer la prise en compte de leur demande d'aménagement de l'Aire de Loisirs. Une réunion de la commission doit être fixée pour faire avancer le projet. Il propose le lundi 29 juillet.

15. Gestion des nuisibles

Frelons asiatiques : Une procédure devrait être rappelée sur l'Echo des cadoles. Désormais, les pompiers n'interviennent plus sur les nids.

16. Correspondant défense

Réunion avec Groupama pour le Plan Communal de Sauvegarde prévu le 16 juillet a été repoussé au vendredi 19 juillet à cause d'une panne internet.

Plan Vigipirate renforcé en période de jeux olympiques.

17. Correspondant incendie et secours

RAS

18. Syndicats

Agglo :

SYDER : Les emplacements pour les bornes de recharge électrique en face de Carrefour Market seront réalisés en septembre.

SMIECB : Le Président Jean-Pierre DUMONTET a commandé une étude pour déterminer les conséquences a cas de reprise du syndicat par la CAVBS et la CCBS le 1^{er} janvier 2026.

SDMIS : Un courrier a été envoyé à tous les gîtes de la commune pour rappeler l'obligation de la mise aux normes des mesures de sécurité pour les gîtes de + de 15 hébergements.

SMB : Adoption du SCOT avec les 4 EPCI.

Fibois organise les événements « Vie ma Vie de Bûcheron » . Il s'agit de sessions de visite de chantiers forestiers les mercredis matin du 10 au 31 juillet au Col des Echarmeaux, au Lac des Sapins, au Col de Crie et à Belmont-de-la-Loire

III- QUESTIONS DIVERSES

1. PROPOSITION D'ACQUISITION DE TERRAIN AUTOUR DE LA MADONE

Voir commission « Vie associative », section « Les Cadoles Perréonnaises »

2. AVIS SUR LE DÉPLIANT DESTINÉE À L'ÉGLISE SAINTE-MARIE LES VIGNES

M. le Maire expose le projet de l'église Saint-Marie-Les-Vignes qui consiste en la création d'un dépliant pour mettre en valeur les églises des villages du territoire. Coût : 650 € par commune. La paroisse participerait à hauteur de 200 € et demande que les communes prennent à leur charge la différence, soit 450 €.

Considérant de nouveau l'aspect religieux, M. le Maire propose une nouvelle fois au Conseil Municipal un vote à bulletin secret. Issue du vote : 5 pour, 11 contre, 1 abstention. La commune ne participera pas à la création de ce dépliant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h38

Mr le Maire fixe la prochaine date de réunion du Conseil Municipal le 10 septembre 2024 à 19h

Le Maire,
Gérard TACHON

La secrétaire de séance,
Christina POLIDORI